



Association des résidents  
du LAC DES PILES inc.



Crédit photo: Michael Molesworth

# LE PILIER

JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC DES PILES

[lacdespiles.org](http://lacdespiles.org)

VISITEZ-NOUS!

Édition printemps 2022

## Mot de la présidente

Par Joan Hamel, présidente

Après plus de deux ans de pandémie, nous pouvons enfin retrouver une vie un peu plus normale. Malgré les restrictions sanitaires de la dernière année, les membres du conseil d'administration ont tenu des rencontres régulières virtuelles afin de mettre en œuvre les projets identifiés au plan d'action 2021-2022.

Dans cette présente édition du **Le Pilier-printemps 2022**, vous trouverez entre autres, l'information concernant le plan d'action annuel, les bilans de conformité aux normes des installations septiques et des bandes riveraines ainsi que le contrôle des eaux de ruissellement. Vous trouverez également le résumé de l'AGA 2021 et les décisions prises par les membres concernant le code d'éthique, la zone de navigation et l'horaire pour la pratique du « wake ».

C'est avec grand plaisir que nous vous offrons la **carte bathymétrique** révisée et le « **Guide du résident du lac des Piles** » dans lequel vous trouverez une multitude d'informations pertinentes sur le code de vie et les règles à respecter au lac des Piles.

Comme à chaque année, nous sollicitons votre soutien et votre engagement en devenant membre de l'association. Une contribution annuelle de 50\$ assure la pérennité des services offerts aux membres de l'Association. Comme vous le savez, depuis quelques années, nous privilégions **le paiement en ligne**, ce qui facilite grandement le travail des bénévoles attirés au recrutement des membres.



Nous vous invitons à venir cliquer sur l'onglet « **J'aime** » pour témoigner votre intérêt pour notre page et par la suite être informés de toute nouvelle publication nous concernant.

**Association des résidents du lac des Piles**

**Suivez-nous sur notre page Facebook** où nous nous efforçons de mettre à jour des informations d'intérêt public pour les amateurs de nature et d'environnement que vous êtes ainsi que les avis de convocation, invitations aux activités, photos et articles concernant le lac des Piles.



Association des résidents  
du LAC DES PILES inc.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

**10 juillet 2022, 9 heures**

Nous vous informerons ultérieurement de l'endroit où se tiendra la réunion.

**Surveillez nos infolettres!**



## PLAN D'ACTION 2021-2022

Par Joan Hamel, présidente

### Assurer une saine gouvernance

- Mise en œuvre du plan d'action annuel et le respect du budget

### Augmenter le membrariat

- Stratégie de recrutement, d'accueil et de rétention des membres
- Conception et distribution du « Guide du résident »
- Distribution de la carte bathymétrique du lac et les règles de bonnes pratiques

### Poursuivre la collaboration avec la Ville dans la mise en œuvre du PDE du lac des Piles :

- Bilans de conformité des installations septiques et des bandes riveraines
- Intégrer la biodiversité comme enjeu dans le PDE
- Assurer la pérennité des études effectuées au lac des Piles
- La gestion des eaux de ruissellement.

### Sensibilisation sur les nuisances :

- Nuisances (priorité: bruit)
- Fiche de projet sur la nuisance bruit avec la Ville
- Panneau d'affichage.

### Maintenir / actualiser les outils de communication

- Mise à jour de la carte de membre annuelle/inscription en ligne
- Mise à jour du site web
- Infolettres
- Le Pilier
- Page Facebook

## Formation des comités de travail 2021-2022

### Recrutement et rétention des membres

#### PROJET PRIORITAIRE 2022:

Réalisation et distribution du

#### « Guide du résident »

- Christian Carrier
- Marc Dontigny
- David Milette

### Suivi des dossiers en environnement (études environnementales)

- Jean-François Laforme
- Stéphane Diamond

### Communications

- Joan Hamel
- Claude Leclerc

### Comité exécutif

- Joan Hamel
- Christian Carrier
- Claude Leclerc
- Jean-François Laforme

**Bon été à tous!**



## C'EST LE TEMPS DE RENOUVELER VOTRE ADHÉSION À VOTRE ASSOCIATION !

*Par David Milette, responsable du comité recrutement*

Le temps est venu de vous inviter à devenir membre ou à renouveler votre adhésion à l'Association des résidents du lac des Piles.

L'Association des résidents du lac des Piles est une organisation bénévole dont la mission est de défendre et de promouvoir l'intérêt de ses membres en intervenant de manière à préserver l'environnement, la qualité de l'eau et la qualité de vie des personnes qui y habitent. Ses valeurs sont le respect, la participation, la communication et l'environnement.

L'Association des résidents du lac des Piles souhaite permettre à ses membres de participer activement à l'amélioration de leur qualité de vie. À travers ses différentes actions, l'association favorise la cohabitation harmonieuse des riverains sur et autour du lac. Elle travaille de manière à sensibiliser les résidents sur l'importance de protéger la qualité de l'eau et l'environnement enchanteur qui font du lac des Piles un milieu de vie exceptionnel.

Fort de l'appui de ses membres, l'association est en mesure d'agir en tant qu'interlocuteur auprès des différents acteurs et partenaires du milieu et d'y

représenter l'intérêt de ses membres. Elle travaille de concert avec ces différentes instances en vue de trouver des solutions aux problèmes qui touchent les riverains et de sauvegarder le patrimoine naturel du lac des Piles.

À chaque année, une assemblée générale a lieu. Lors de celle-ci, les membres élisent les administrateurs qui siégeront au CA pour un mandat de deux ans. Les sept administrateurs élus pour former le CA se réunissent plusieurs fois par année. Ils représentent les membres et collaborent étroitement avec la Ville pour le suivi de l'ensemble des dossiers concernant le lac des Piles. Le CA se donne également pour mandat de faciliter l'accès à l'information auprès de ses membres. L'infolettre électronique, Le Pilier, de même que la page Facebook et le site internet de l'association comptent parmi les moyens utilisés pour transmettre rapidement aux résidents toute l'information qui les concerne.

Que vous soyez résident saisonnier ou annuel, cette association est la vôtre. Plus nous serons de résidents à unir nos voix et plus nous formerons un

groupe représentatif de la diversité des résidents du lac.

*Au plaisir de vous accueillir parmi nos membres !*

### Modalité de paiement de la contribution

#### 1. Paiement par chèque et par la poste :

Compléter le formulaire d'adhésion et nous le retourner avec un chèque

p.j. Formulaire d'adhésion (dans le journal)

#### 2. Paiement en ligne (recommandé)

Pour faciliter le travail des bénévoles et pour recevoir par courriel un accusé de réception et votre carte de membre, il est fortement recommandé de compléter votre adhésion et son paiement en ligne en vous rendant directement sur le site web de l'association sous l'onglet « devenir membre » :

<https://www.lacdespiles.org/devenir-membre>



Association des résidents  
du **LAC DES PILES**

**Savez-vous que vous  
pouvez faire votre  
inscription et paiement  
en ligne ?**

Il suffit d'aller sur le site  
lacdespiles.org, section  
devenir membre.

**Vous sauvez du temps  
et les frais postaux !**

Année d'adhésion : \_\_\_\_\_

IDENTIFICATION (prénom, nom de famille)	Personne votante à l'AGA (cochez un seul nom)
Propriétaire (prénom et nom)	
Copropriétaire/conjoint (e) (prénom et nom)	

\* Selon les règlements de l'association, le (la) propriétaire d'un lot riverain ou d'un lot situé dans le bassin versant du lac des Piles et son (sa) conjoint(e) peuvent faire une demande d'adhésion à l'Association. Cependant un seul membre a le droit de vote et celui-ci a un seul droit de vote même s'il est propriétaire de plusieurs lots.

Pour consulter les règlements révisés à la demande des membres suite à l'AGA du 21 septembre 2020, visitez le site web de l'association à l'adresse suivante : <https://www.lacdespiles.org/association/publications>

Adresse au lac		
_____	_____	_____
No.civique	Chemin	Code postal

Adresse de résidence principale (si différente de l'adresse au lac)		
_____	_____	_____
No.civique	Rue	Ville
_____	_____	_____
Province	Pays	Code postal

Téléphones :
Résidence : _____
Cellulaire : _____
Chalet : _____

Adresse courriel**:
_____

\*\*IMPORTANT : Votre adresse courriel permet de recevoir la carte de membre à la suite du paiement de votre cotisation et de recevoir les infolettres de l'association. Si vous ne recevez pas les infolettres, vérifiez dans votre boîte de courriels indésirables.



Association des résidents  
du **LAC DES PILES**



**DÉTAILS DES FRAIS**

<b>1. Adhésion annuelle et carte de membre :</b>	<b>50 \$</b>
<b>2. Dons additionnels en appui à l'association :</b>	
<input type="checkbox"/> Je souhaite remettre un don additionnel à l'association au montant de : _____	\$
<input type="checkbox"/> Je souhaite contribuer à un fonds dédié à des recherches pour la protection de la faune et de l'environnement du lac des Piles : _____	\$
<b>TOTAL DES FRAIS : _____ \$</b>	

**S.V.P.** Retournez votre fiche d'adhésion dûment complétée avec votre paiement, au montant total obtenu en additionnant les frais selon vos choix, par chèque payable à :

**Association des résidents du lac des Piles, casier postal 10 201, Shawinigan, G9T 5L3**

En utilisant le mode de paiement par la poste, nous tenons à vous aviser qu'il y aura un délai de quelques jours avant de recevoir votre carte de membre par courriel et profiter des rabais.

Pour obtenir votre carte de membre rapidement et bénéficier du rabais pour la mise à l'eau de votre embarcation à la marina, nous vous suggérons de procéder au **paiement en ligne**. Pour ce faire, consultez le site web de l'association.

<https://www.lacdespiles.org/devenir-membre/formulaire>

**COMMENTAIRES / SUGGESTIONS :**

---

---

---

---

---

---

---

---

Signature du membre : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

***Merci de nous donner les moyens d'agir !***

Votre conseil d'administration de l'Association des résidents du lac des Piles

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021 EN BREF

Par **Claude Leclerc, secrétaire**

L'assemblée générale annuelle de l'Association des résidents du lac des Piles s'est à nouveau déroulée en mode virtuel au moyen de la plateforme numérique zoom et 60 membres en règle de l'association ont participé à l'AGA du 4 juillet 2021.

Afin d'accompagner les membres du CA et voir au bon déroulement de la rencontre, Frédéric Morin a été désigné président d'assemblée, Claude Leclerc secrétaire de l'AGA et Hélène Charest agissait comme soutien technique. Joan Hamel, présidente de notre association, a présenté le rapport d'activités 2020-2021. Le CA 2020-2021 se composait de Joan Hamel (présidente), Guy Pilon (vice-président), Claude Leclerc (secrétaire), Pierre Marchand (trésorier), Catherine Leduc, Christian Carrier et Marc Dontigny (administrateurs). Le rapport annuel peut être consulté sur le site WEB de notre association au [www.lacdespiles.org](http://www.lacdespiles.org).

M. Pierre Marchand a présenté les états financiers 2020-2021 ainsi que les prévisions budgétaires 2021-2022. M. Marchand a également expliqué les modifications effectuées concernant la date de fin d'année du budget annuel. La date de fin d'année est passée du 31 mai au 31 mars afin d'harmoniser les opérations courantes et de faciliter la production des états financiers.

### M. Marchand a déposé les documents suivants :

- Bilan au 31 mars 2021
- Résultats financiers de l'exercice de dix mois terminé le 31 mars 2021
- Résultats prévisionnels pour l'exercice devant se terminer le 31 mai 2022

Ces documents ont été envoyés à tous les membres par courriel suite à l'AGA.

Les règlements généraux de l'association ont été modifiés suite aux propositions faites lors de l'AGA 2020. Ces propositions ont été analysées et débattues par un sous-comité et les membres du CA au cours de la dernière année. L'ensemble des modifications a été présenté à l'AGA 2021 afin d'être ratifié, ce qui a été fait à l'unanimité. Les règlements généraux peuvent être consultés sur le site WEB de notre association.

Par la suite, une proposition portant sur les bateaux générant des vagues surdimensionnées a été débattue. Cette proposition visait à favoriser une cohabitation harmonieuse de tous les résidents du Lac des Piles. Rappelons que le code d'éthique du Lac des Piles implanté par la Ville de Shawinigan propose déjà une zone de wake-surf délimitée par les bouées rouges disposées entre les rives du Chemin Laperrière et les rives de la grande île. La proposition originale proposait un horaire pour la pratique du wake-surf entre 10h00 et 18h00 à chaque jour. Cette proposition a été débattue et un amendement a été suggéré afin de modifier l'horaire de la pratique du wake-surf. L'amendement suggérait un horaire de 10h00 à 18h00 le samedi ainsi que les jours fériés de même qu'un horaire de 13h00 à la tombée de la nuit (une heure après le coucher du soleil selon la réglementation fédérale) le dimanche. Les participants à l'AGA ont voté sur cet amendement à 61% pour et 39% contre. Par la suite, un deuxième vote a été demandé sur la résolution principale incluant l'amendement. Les résultats de ce deuxième vote ont été de 69% pour et 31% contre. L'horaire de la pratique du

wake-surf suggéré par l'Association des résidents du Lac des Piles sera donc de 10h00 à 18h00 les samedis et les jours fériés et de 13h00 à la tombée de la nuit les dimanches.

Finalement, les participants ont élu les membres du CA pour l'année 2021-2022. M. Frédéric Morin a présidé les élections et M. Marc Dontigny l'a secondé comme secrétaire. Les postes vacants étaient ceux de Claude Leclerc, Catherine Leduc, Guy Pilon et Pierre Marchand. Mme Leduc ainsi que M. Pilon et M. Marchand ne souhaitaient pas renouveler leur mandat. Quatre postes étaient donc soumis à l'élection. Après la compilation des 42 votes exprimés, les nouveaux administrateurs élus sont Claude Leclerc, David Milette, Jean-François Laforme et Stéphane Diamond. Le CA 2021-2022 sera donc formé de Joan Hamel, Claude Leclerc, Marc Dontigny, Christian Carrier, David Milette, Jean-François Laforme et Stéphane Diamond. Mme Joan Hamel a tenu à remercier les membres sortants et les féliciter pour leur engagement des dernières années. Elle a également souhaité la bienvenue aux nouveaux administrateurs.

**Merci à tous les membres qui ont participé à cette AGA en mode virtuel. Vous étiez nombreux malgré la distance et les défis technologiques à maîtriser. Nous souhaitons vous revoir en présence pour l'AGA 2022 en juillet prochain.**



## INSTALLATION DES BOUÉES DE HAUTS FONDS SUR LE LAC DES PILES

Par **Claude Leclerc, secrétaire**

Depuis de nombreuses années, le CA de l'Association supervise l'installation de bouées et de clignotants afin de signaler la présence de hauts fonds qui pourraient représenter un risque pour les navigateurs. Ces hauts fonds sont indiqués sur la carte bathymétrique du lac. Ils sont pour la plupart situés près des rives du lac. La forme des bouées a changé au fil des ans. En 2021, les ballons rouges ont été remplacés par des bouées chandelles blanches qui sont davantage visibles à distance et qui sont maintenant conformes aux exigences des règlements de la garde côtière. Nous remercions la Ville de Shawinigan de nous avoir fourni ces nouvelles bouées.

Ces bouées sont beaucoup plus volumineuses et représentent un défi pour les personnes chargées de les installer au printemps en plus de les remettre à l'automne. Comme la Ville mandatait déjà une firme spécialisée pour l'installation des bouées de navigation sur le lac (bouées de 100 mètres et bouées de la zone de wake), nous avons demandé aux services de l'aménagement du territoire s'il était possible que la firme spécialisée puisse également se charger de l'installation et du retrait des bouées de hauts fonds. La ville a accepté notre demande et nous tenons à remercier Mmes Élyse Ménard et Caroline Leblanc du service de l'aménagement du territoire pour leur grande collaboration dans ce dossier.





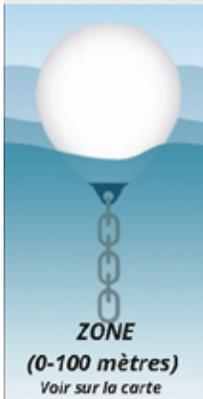
## Navigation respectueuse de l'environnement et du voisinage

Pour préserver la qualité et la biodiversité de notre plan d'eau ainsi que la quiétude de nos résidents, veuillez S.V.P. :

- respecter le règlement obligeant le lavage des embarcations avant la mise à l'eau; [shawinigan.ca/lavagedebateaux](http://shawinigan.ca/lavagedebateaux)
- réduire au minimum la nuisance par le bruit; 
- remplacer les moteurs 2 temps par des moteurs moins polluants (moteurs 4 temps ou moteurs électriques);



**Zone de baignade (0-30 mètres)** - opter pour des départs perpendiculaires à la rive, à vitesse réduite au minimum.



### Zone sans vague (0-100 mètres)

Pour réduire l'impact des vagues sur l'érosion des rives et la reproduction de la faune aquatique.

Pour la **sécurité des résidents**, la vitesse des embarcations à moteur dans cette zone doit être limitée :

- vitesse maximale de **10 km/h (6 mi/h)**;
- moteur éteint à moins de **1 mètre** de profondeur.



### Zone nautique « wake » (300 mètres de la rive)

Les activités nautiques générant des **vagues surdimensionnées** telles que le **wakesurf** et le **wakeboard** doivent être limitées à cette zone.

**Horaire recommandé pour le « wakesurf »**

samedi et les jours fériés:

10h à 18h

dimanche: après 13h



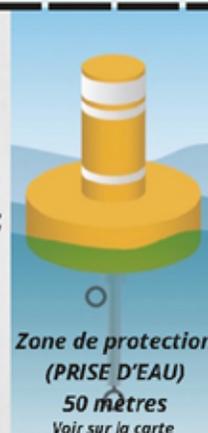
### Zone de hauts-fonds

Ces bouées permettent de signaler les **roches** et les **hauts-fonds** du lac.

- vitesse maximale de **10 km/h (6 mi/h)**;
- départs en douceur pour éviter de soulever les sédiments.



Association des résidents  
du LAC DES PILES



### Zone de la prise d'eau Shawinigan

Cette zone est délimitée par deux bouées jaunes de type chandelle à **50 mètres** autour de la prise d'eau.

- embarcations à essence interdites;
- **aucune vague ne doit être générée dans cette zone.**



## 30 ans pour BVSM !



**BVSM**  
BASSIN VERSANT  
SAINT-MAURICE

Le 5 novembre 2021 marquait le début des festivités entourant le 30<sup>e</sup> anniversaire de BVSM ! Créé le 5 novembre 1991, et alors connu sous le nom de CGDBR (Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice), l'organisme est associé, entre autres, à l'arrêt du flottage du bois sur la rivière Saint-Maurice et au nettoyage de celle-ci. Avec l'adoption de la Politique nationale de l'eau du Québec en 2002, la Corporation se transforme en organisme de bassin versant (OBV), sous le nom de Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) et étend son territoire d'implication et d'action à l'ensemble du bassin versant, d'une superficie de plus de 40 000 km<sup>2</sup>. Depuis 30 ans, BVSM offre son expertise à la communauté afin d'améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes sur tout le territoire de la rivière Saint-Maurice !

Consultez la page Facebook de BVSM !

@bassinversantsaintmaurice

## Des travaux au Lac pour la mise aux normes!

Par Stéphane Diamond et Jean-François Laforme, comité de l'environnement

Les résidents du lac des Piles ont reçu il y a 3 ans leur rapport de conformité des installations septiques et des bandes riveraines et depuis, nous pouvons constater que des travaux ont été effectués par les résidents pour les différentes mises aux normes.



### Conformité des installations septiques

La ville de Shawinigan a procédé en 2018, à une caractérisation des installations septiques au lac des Piles. Ces travaux sont prévus dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur du lac des Piles.

Il est important de mentionner que la majorité des gens ont entamé des démarches auprès de la Ville pour conformer leur installation septique. Un bilan final est prévu à l'hiver 2022.

Chaque installation septique est notée (A, A-, B, B- ou C) selon différents critères.

La note «**A**» signifie que l'installation septique est performante et conforme au règlement. La note «A-» exprime la performance adéquate du dispositif, mais celui-ci n'est toutefois pas conforme en tous points au règlement en place. Les installations cotées B ont plusieurs points non conformes au règlement et sont potentiellement une menace indirecte pour l'environnement. Toutefois, les résidences cotées A et A- ne sont pas contraintes de conformer ou de modifier en quelconque point leur installation septique, mais cela est recommandé pour les B. Finalement, les installations cotées B- ou C sont considérées comme des nuisances à l'environnement et des mesures seront prises pour augmenter leur conformité. Une modification ou une reconstruction sera donc nécessaire.

### RAPPORT D'AVANCEMENT DES CORRECTIFS - PROJET 1 : MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DU LAC DES PILES Bilan global 2022

Voici le portrait de l'ensemble des installations septiques à ce jour au Lac des Piles :

Classe	2018	2020	janv-21	juil-21	janv-22	% 2022
Conforme (AA)		52	73	75	84	32.8%
Conforme (A)	54	41	48	48	48	18.7%
NON conta./correctifs min. (A-)	47	46	40	40	40	15.6%
Installations non conformes (B)	94	87	74	74	69	27%
Installations non conformes (B-)	29	19	12	11	7	2.7%
Installations non conformes (C)	13	8	4	2	2	0.9%
Non-applicable ou suivi	7	3	5	6	6	2.3%
<b>Total :</b>	<b>244</b>	<b>256</b>	<b>256</b>	<b>256</b>	<b>256</b>	<b>100%</b>

\*Les installations n'ayant aucun classement sont en attente de tests supplémentaires ou d'une autre raison externe.

### Conformité des bandes riveraines

Au cours de l'été 2018, une campagne d'inventaire des bandes riveraines de tous les terrains du Lac des Piles a été réalisée par l'Escouade bleue de la Ville de Shawinigan. À cet effet, chaque terrain riverain a été répertorié par l'Escouade selon une procédure uniforme.

Les terrains riverains ont été classés en trois catégories distinctes soit par l'attribution d'une cote de conformité A, B, ou C.

**A** signifie que la bande riveraine est complète et conforme aux normes.

**B** et **C** indiquent tous deux que la bande riveraine n'est pas complète. Le « B » indique qu'il y a tout de même un effort de végétalisation de la part du riverain, tandis que le « C » indique une absence d'effort pour la végétalisation de la rive.

Il y a 299 terrains riverains au lac des Piles, sur les 272 terrains visités en 2020 et 2021, la proportion de gens dont la bande riveraine est conforme est passée de 35 % en 2018 à 80 %. D'autres inspections sont à prévoir cette année pour assurer la conformité de l'ensemble des bandes riveraines.

Notre magnifique Lac des piles des piles est en bonne santé et il faut continuer à y mettre les efforts et les moyens pour le préserver. C'est la responsabilité de chacun!

#### Référence:

Les documents peuvent être consultés sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.shawinigan.ca/ville/orientations-et-politiques/plans-directeurs-de-lacs>

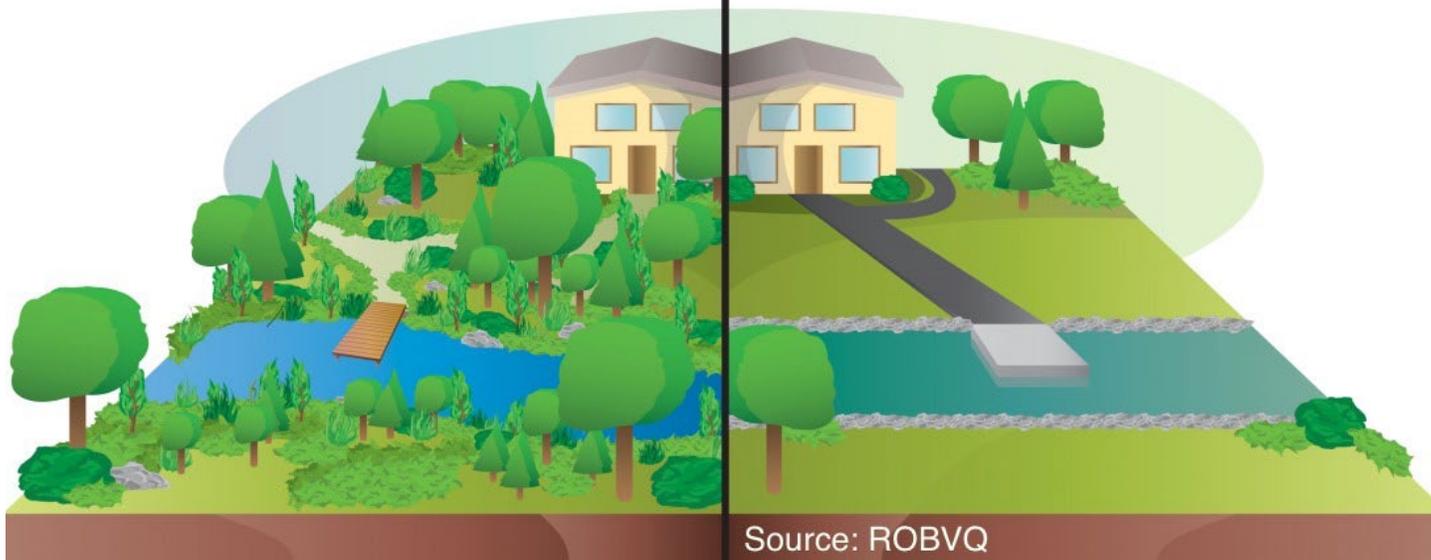
Sur 299 terrains riverains au lac des Piles, la proportion de gens dont la bande riveraine est conforme (A) est passée de 35 % en 2018 à 81 % en 2021. D'autres inspections sont à prévoir cette année pour assurer la conformité de l'ensemble des bandes riveraines.

### Prévisions 2022

	NOMBRE À INSPECTER	CONFORME A	EN VOIT DE CONFORMITÉ B	NON CONFORME C
<b>2022</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>16</b>

(Réf.: document de la Ville de Shawinigan présenté par Caroline Leblanc, le 25 mars 2022)

## BON AMÉNAGEMENT | MAUVAIS AMÉNAGEMENT



### Plus les rives sont végétalisées, plus notre lac sera protégé!

Par Joan Hamel, présidente

Vous avez certainement constaté la réalisation de travaux sur le chemin du Lac-des-Piles l'automne dernier. Ces travaux sont essentiels et visent à assurer un meilleur contrôle des eaux de ruissellement afin de réduire les impacts négatifs sur la qualité de l'eau du lac, sur l'érosion et la recharge de la nappe phréatique.

#### Le ruissellement, qu'est-ce que c'est?

On nomme « eaux de ruissellement » le surplus d'eau qui ne peut s'infiltrer dans le sol ou à s'évaporer, s'écoulant à la surface du sol. Ces eaux sont généralement constituées d'eaux pluviales (eaux de pluies et de fonte des neiges), qui ruissellent à la surface du sol et se jettent dans le lac. Si les surfaces sont imperméables (entrée en asphalté, béton, cap de roc, forte pente), l'eau ne pourra pas pénétrer dans le sol et elle ruissellera vers le lac avec des substances telles que du pollen, du sable, des pesticides et des engrais, des déjections animales, des métaux lourds et des produits du pétrole. Ces substances auront des impacts négatifs sur la qualité de l'eau.

Avec le réchauffement climatique, nous constatons de plus en plus, la force des précipitations qui augmente les quantités d'eau au sol. Le ruissellement se fait donc plus rapidement, empêchant toute infiltration de l'eau dans le sol et entraînant un apport important en contaminants dans les plans d'eau. Il est important d'aménager notre terrain de façon à diminuer le ruissellement.

Tous travaux qui augmentent le pourcentage de surfaces imperméables d'un terrain et/ou qui impliquent le remaniement du sol doivent faire l'objet d'un **permis municipal** au préalable.

La demande de permis doit être accompagnée d'un plan de gestion des eaux de ruissellement et de contrôle de l'érosion.

Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter le site de la Ville de Shawinigan et notre site web : <https://www.lacdespiles.org/> (section Nouvelles)

#### Comment contrôler le ruissellement vers le lac?

- limiter les routes pavées et les surfaces imperméabilisées;
- maintenir un couvert végétal important (arbres, arbustes, herbacés). La couronne des arbres procure un ombrage qui protège la zone littorale du réchauffement et diminue le ruissellement;
- entretenir les fossés en utilisant la méthode du « tiers inférieur » qui consiste à creuser le tiers inférieur des talus seulement et maintenir la végétation dans les deux tiers supérieurs;
- planifier vos travaux d'aménagement de façon à ce qu'un site soit stabilisé avant d'entreprendre des travaux dans une autre zone;
- vérifier régulièrement l'état de votre terrain afin de vous assurer que les mesures de contrôle du ruissellement soient efficaces;
- installer des barrières à sédiments lors de tous les travaux pouvant affecter les rives;
- diriger l'eau de ruissellement vers la végétation pour éviter l'érosion et le transport des sédiments;
- installer des gouttières afin d'évacuer l'eau du toit vers des endroits où le sol ne sera pas susceptible de s'éroder ou vers des capteurs;
- donner un parcours sinueux à vos chemins et allées afin de réduire la vitesse de l'eau;
- utiliser du gravier ou des pavés plutôt que de l'asphalte ou du béton pour vos aménagements;
- installer des marches plutôt que des sentiers en pente raide en zone riveraine.



#### Souffler la neige...mais pas dans le lac!

Dans le cadre de vos activités de déneigement, sachez qu'il est **strictement interdit** de souffler, de pousser ou de déposer de la neige ou de la glace dans un cours d'eau.

De façon plus générale, vous ne pouvez pas laisser ou déposer des déchets, de la ferraille, des branches d'arbres, des carcasses, ainsi que toute autre matière qui peut nuire à l'écoulement normal des eaux. Si vous posez un geste qui contrevient à la réglementation du libre écoulement des eaux, la Ville se réserve le droit d'intervenir.

Si vous avez connaissance d'un élément qui nuit au libre écoulement de l'eau, par exemple un **barrage de castors** ou bien des **obstructions**, comme un tronc d'arbre indésirable, veuillez en aviser le Service aux citoyens. <https://www.shawinigan.ca/nous-joindre/>

## Suivi des études environnementales

Par Stéphane Diamond

Au cours des deux dernières années, des études ont été réalisées en lien avec le plan directeur du Lac des Piles afin de bien comprendre, documenter et d'apporter les correctifs nécessaires afin de maintenir la qualité exceptionnelle de notre magnifique lac. Toutefois, dû à la pandémie, quelques actions ont été reportées ou complétées en partie seulement.

### Eaux de ruissellement

Les eaux de ruissellement ont été ciblées comme un enjeu et seraient la principale source de pollution au Lac. L'objectif est de maintenir le respect de divers critères des eaux de surfaces entre autres; l'apport en phosphate. Selon l'étude réalisée, le premier endroit devant être modifié était la côte de la Marina.

Les travaux ont été amorcés à l'automne dernier et les corrections ont été réalisées à divers endroits sur le chemin à quelques mètres de la Marina. Une rencontre avec la Ville de Shawinigan est prévue pour assurer le suivi aux endroits problématiques et connaître leurs échéanciers pour la suite des travaux.

### Étude sur le touladi (suivi des pêches) :

Dans l'édition 2021 du Pilier nous vous avons partagé l'enquête sur la pêche réalisée au lac

des Piles par le Bassin Versant Saint-Maurice et le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au cours de la saison estivale 2020, ce qui était une première sur ce plan d'eau. L'enquête a permis d'acquérir des données sur l'effort et le succès de la pêche au touladi, la récolte de poissons et les habitudes des pêcheurs. Ce projet a également permis de mieux connaître la satisfaction des pêcheurs à l'égard de la qualité de la pêche et de la réglementation en vigueur au lac des Piles. L'enquête démontre que la pression de pêche est trop élevée au lac des piles.

Au cours des prochains mois, une rencontre doit être réalisée avec le ministère de la Faune afin d'établir un plan d'action en vue de protéger l'esèce.

### Étude paléo écologique

Cette étude paléocéologique sur la persistance des cristaux de BTI devait avoir lieu l'été dernier par l'université d'Ottawa, mais a dû être reportée à cause de la pandémie. Elle devrait être réalisée au cours de l'été prochain si les circonstances le permettent.

Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter les documents sur le site web de l'association [www.lacdespiles.org/association/publications](http://www.lacdespiles.org/association/publications)

## Lavage obligatoire des bateaux avant la mise à l'eau!

Par Joan Hamel



Le lavage des embarcations permet de prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE) au lac des Piles. Les EEE sont introduites dans un milieu qui n'est pas leur milieu naturel, de façon accidentelle ou intentionnelle, par le biais de différentes activités humaines. Au Québec, plusieurs espèces aquatiques envahissantes sont présentes (myriophylle à épi, gobie à taches noires, cladocère épineux, etc.)

Il est donc très important de procéder au lavage de votre embarcation. C'est le seul moyen de prévenir toute contamination et d'assurer la santé du lac et la nôtre.

Une preuve de lavage de votre embarcation doit être présentée lors de la mise à l'eau à la marina ou au Camping de la Baie-Martin. Nous savons aussi qu'il existe des quais de mise à l'eau sur des terrains privés autour du lac, il est donc de votre responsabilité comme propriétaire riverain de vous assurer que chaque embarcation mise à l'eau soit bien nettoyée et que le propriétaire de l'embarcation vous montre la preuve de lavage.

Vous pouvez consulter le dépliant sur le site de la Ville de Shawinigan : [https://shawinigan.ca/wp-content/uploads/2021/04/Lavage\\_de\\_bateaux\\_depliant\\_2020.pdf](https://shawinigan.ca/wp-content/uploads/2021/04/Lavage_de_bateaux_depliant_2020.pdf)

Les capsules vidéos sur le code d'éthique disponibles sur le site de la Ville de Shawinigan

<https://www.shawinigan.ca/services-aux-citoyens/eau/lac-des-piles/>

### Lavage des bateaux :

[https://youtu.be/iKfu\\_dsQ\\_2w](https://youtu.be/iKfu_dsQ_2w)

## Tout ce qu'il faut savoir avant de naviguer sur le lac des Piles!

Avant de naviguer sur le lac des Piles, les détenteurs d'embarcations doivent obtenir soit un certificat de lavage ou un certificat d'usager conformément au règlement municipal.

Toutes les embarcations motorisées et non motorisées (canots, kayaks, chaloupes, motomarines, pédalos, barges, pontons, voiliers, yachts, y compris les remorques qui servent à transporter ces objets) sont souscrits par ce règlement.

### Certificat de lavage pour les visiteurs au lac des Piles

Le détenteur de l'embarcation doit pouvoir présenter son certificat sur demande à tout moment lorsqu'il désire la mettre à l'eau et lorsqu'il navigue. Le certificat est valide pour une durée de 48 heures.

### Certificat d'usager

Ce certificat est renouvelable automatiquement chaque année et une vignette doit être apposée à l'avant sur le côté gauche de l'embarcation, afin de bien l'identifier.

### Pour obtenir le formulaire, allez sur ce lien:

<https://www.shawinigan.ca/services-aux-citoyens/eau/lac-des-piles>

Formulaire de demande – certificat d'usager

### Votre vignette est obligatoire!



## LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) PEUVENT ÊTRE INTRODUITES DE PLUSIEURS MANIÈRES :

- Les plaisanciers : bateaux, chaloupes, canots, kayaks, moto marines, etc.;
- Les pêcheurs et les chasseurs : bateaux, équipements de pêche et de chasse, seaux d'appâts, etc.;
- Les marchés de l'aquariophilie et de l'horticulture;
- Les hydravions;
- Les plongeurs.

## QUELS SONT LES IMPACTS DES EEE ?

Les EEE causent d'énormes dommages, tant environnementaux qu'économiques, tels que :

- Obstruction des prises d'eau potable;
- Diminution de la valeur des propriétés riveraines;
- Bris sur les embarcations, leurs moteurs, ainsi que sur l'équipement de pêche et de chasse;
- Rétrécissement des voies de navigation et diminution de l'usage des plans d'eau par les usagers.

## RÈGLEMENT

### SH-1, titre 10.10, section II

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019, il est **obligatoire de faire laver toutes les embarcations motorisées ou non motorisées** avant leur mise à l'eau au lac des Piles.

Les détenteurs doivent ainsi faire laver leur embarcation dans un poste de lavage certifié par la Ville de Shawinigan et être en possession d'une attestation de lavage valide pour cette embarcation.

**Embarcations assujetties au règlement :** toute embarcation, motorisée ou non, tels les canots, les chaloupes, les motomarines, les pédalos, les barges, les pontons, les voiliers, les yachts, y compris les remorques qui servent à transporter ces objets.

*Infractions passibles d'une amende de 100 \$ à 500 \$*



## SERVICE AUX CITOYENS

819 536-7200

information@shawinigan.ca

[www.shawinigan.ca/lavagebateaux](http://www.shawinigan.ca/lavagebateaux)

## CERTIFICAT DE LAVAGE

- Pour les visiteurs au lac des Piles;
- Émis par un poste de lavage certifié par la Ville;
- Valide 48 heures – renouvelable si l'embarcation ne quitte pas le plan d'eau.

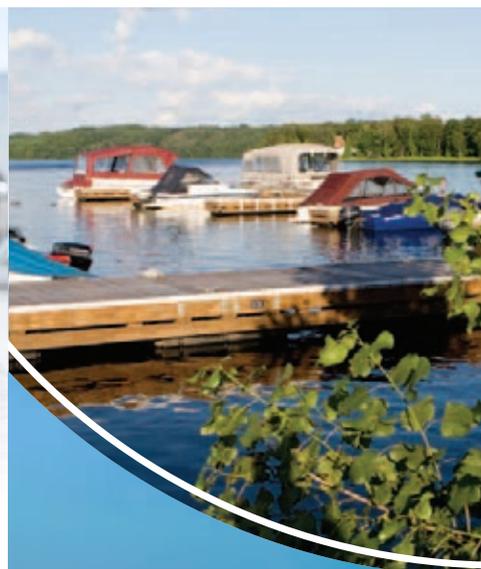
## CERTIFICAT D'USAGER

- Pour les résidents du bassin versant du lac des Piles, les propriétaires et les locataires des propriétés riveraines du lac des Piles;
- Renouvelable annuellement;
- Vignette apposée sur le côté gauche avant de l'embarcation;
- Lavage obligatoire dans un poste certifié par la Ville à la suite de tout séjour sur un autre plan d'eau.

Pour plus d'information  
[www.shawinigan.ca/lavagebateaux](http://www.shawinigan.ca/lavagebateaux)

## 5 ÉTAPES À RESPECTER POUR LES POSTES DE LAVAGE

1. **INSPECTER** l'embarcation, la remorque et l'équipement;
2. **RETIRER** la boue, les plantes aquatiques, les débris visibles et les jeter à la poubelle;
3. **VIDER** l'eau du vivier, de la glacière, de la cale, etc.;
4. **LAVÉ** à la pression;
5. **RÉPÉTER** avant chaque mise à l'eau.



## EMBARCATIONS AU LAC DES PILES

# LAVAGE OBLIGATOIRE



## POSTES DE LAVAGE CERTIFIÉS

Consultez le [www.shawinigan.ca/lavagebateaux](http://www.shawinigan.ca/lavagebateaux) pour connaître les postes de lavage certifiés par la Ville et obtenir leurs coordonnées.

## POURQUOI FAIRE LAVÉ SON EMBARCATION ?

Le lavage des embarcations permet de prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE) au lac des Piles.

Les EEE sont introduites dans un milieu qui n'est pas leur milieu naturel, de façon accidentelle ou intentionnelle, par le biais de différentes activités humaines.

Au Québec, plusieurs espèces aquatiques envahissantes sont présentes (myriophylle à épi, gobie à taches noires, cladocère épineux, etc.)



**Merci à nos commanditaires !**



## ÉQUIPE HALLÉ-LAROCHE



**UNE ÉQUIPE PASSIONNÉE**

**RE/MAX**  
DE FRANCHEVILLE  
Agence immobilière  
**819.537.5000**



**Serge Laroche**  
Courtier immobilier

**Émilie Hallé**  
Courtier immobilier résidentiel

**William Barry**  
Courtier immobilier résidentiel





**VILLE DE SHAWINIGAN**  
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville  
CP 400  
Shawinigan Qc G9N 6V3  
Téléphone : 819 536-7200  
[www.shawinigan.ca](http://www.shawinigan.ca)

**Michel Angers**  
Maire de Shawinigan

**M<sup>e</sup> JULIE CLERMONT**  
NOTAIRE

819 535-5513  
819 655-0119  
JULIE.CLERMONT@NOTARIUS.NET  
NOTAIREJULIECLERMONT.COM

500 DES GOUVERNEURS  
SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS  
(QUÉBEC) GOX 2P0

ME-JULIE-CLERMONT-NOTAIRE

 DROIT DE LA PERSONNE  
 IMMOBILIER  
 PROCÉDURE NON CONTENTIEUSE



**STE-FLORE**

Patrick Ladouceur  
5401, 35<sup>e</sup> Rue  
Grand-Mère, Qc  
G9T 3N5

Info & Réservation : **819 533.4555**  
Télécopieur : **819 533.3959**  
Courriel : [golfsteflore@cgocable.ca](mailto:golfsteflore@cgocable.ca)



**PEPINIERE DU PARC**

Renée Soucy, associée  
Conceptrice et responsable de l'aménagement paysager  
[reneesoucy@pepiniereduparc.com](mailto:reneesoucy@pepiniereduparc.com)

**819-532-2068**  
[www.pepiniereduparc.com](http://www.pepiniereduparc.com)

1311 ch St-Joseph, St-Mathieu-du-Parc, GOX 1N0



**M2**  
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Résidentiel-Commercial-Industriel  
[WWW.M2EG.CA](http://WWW.M2EG.CA)

TROIS-RIVIÈRES 819 379-7969  
SHAWINIGAN 819 805-0272



**MARINA LAC DES PILES**

561 CHEMIN DU PORTAGE, SHAWINIGAN, QC  
G9T 0B4  
(819) 533-1014  
[WWW.MARINALACDESPILES.COM](http://WWW.MARINALACDESPILES.COM)



**IG** GESTION PRIVÉE DE PATRIMOINE

[Equipelaforme.com](http://Equipelaforme.com)





100, avenue Industrielle  
St-Boniface (Québec) GOX 2L0

**1 800 567-2931**  
Téléphone : 819 535-5588  
[info@portesmilette.com](mailto:info@portesmilette.com)



**GESTAMP**

Pour le meilleur et pour longtemps  
[gerardmilette.com](http://gerardmilette.com)

1745, boul. Trudel Est, St-Boniface (Québec) GOX 2L0  
T : 819 535-3325 F : 819 535-0002



**GÉRARD MILETTE**  
MANUFACTURIER DE PORTES ET FENÊTRES



LES **Quais**  
TRADITIONNELS

850, 2<sup>e</sup> Avenue  
Grand-Mère (Québec) G9T 2X5  
Tél. : 819 538-0880  
Cell. : 819 698-5154  
[quais.traditionnels@gmail.com](mailto:quais.traditionnels@gmail.com)  
[www.quaistraditionnels.com](http://www.quaistraditionnels.com)

**DANIEL ST-PIERRE**  
PROPRIÉTAIRE

Licence R.B.O. :  
**8359-6213-01**



**Daniel HARDY**  
Construction 2011

Résidentiel □ Commercial □ Industriel

**(819) 539-3074**

**GARAGE STE-FLORE 1999 INC**

3320, chemin de Sainte-Flore  
Shawinigan, Québec G9T1A3  
Tél. : 8195382011  
[garagesteflore@hotmail.com](mailto:garagesteflore@hotmail.com)

